

Séance du 16 décembre 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Séverine CELLE - Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Restes à réaliser – budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des restes à réaliser ci-joint pour le budget assainissement 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'état des restes à réaliser ci-joint pour le budget assainissement 2022.

Fait et délibéré en Mairie

le 16 décembre 2022

Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20221216-22_12_12-DE
Reçu le 21/12/2022